14.
11.° 2.
FRC.t. 3014
Case
FRC
14555

RAPPORT

A FAIRE

PAR BARERE,

AU NOM DE L'OPINION PUBLIQUE,

OU

BERTRAND BARERE,

RÉPRÉSENTANT DU PEUPLE,

JUGE,

De Monsieur Barere de Vieuzac, Écuyer, Conseiller du Roi, Rapporteur de la Liste civile, Président des Feuillans, Valet de Mirabeau, de d'Orléans, de Danton, de Brissot, etc. et Secrétaire en chef du crime sous Robespierre.

« Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. »
Disc. de Barere à la séance du ....

A PARIS,

Chez les Marchands de Nouveautés.

L'AN III.e

THE NEWBERRY LIBRARY

AVIS DE L'ÉDITEUR.

IL importe peu au Public de savoir par quel hasard le discours suivant m'est tombé entre les mains; il paroît que l'intention de l'Auteur est de le prononcer à la Convention avant le moment où *enfin* elle décrétera d'accusation les compagnons et les émules de Robespierre. J'ai cru servir l'Auteur en publiant son discours d'avance : cela ne l'empêchera pas de le prononcer à la tribune avec les graces qui lui sont propres.

Puisque je publie l'ouvrage d'un autre, il me sera permis de dire un mot en mon nom. Je me souviens que St.-Just opinant dans le procès de Capet, dit : *Il a été roi, donc il mérite la mort.* Collot, Barerre, Billaud, tyrans détrônés, voilà votre jugement prononcé par l'un de vos complices.

Amen.

RAPPORT

A FAIRE

PAR BARERE,

AU NOM DE L'OPINION PUBLIQUE.

JE viens, non comme par le passé, au nom de vos comités réunis, mais en mon propre nom, poussé par l'opinion publique et par ma conscience, vous parler, non des victoires des armées de la République, mais de ma propre honte.

Ce ne sont plus *vos applaudissemens que je mets en réquisition*, c'est votre silence que je sollicite.

Je serai fort court; car, que pourrois-je vous dire que vous ne sachiez déja? *La guillotine du mépris public* a fait justice de moi : mais il m'importe beaucoup que vous confirmiez cette opinion. Je désire même que vous la confirmiez promptement, car déja des voix s'élevent pour me conduire à l'échafaud avec Billaud, Carrier, Collot, Lebon. L'on s'indigne de nous voir encore représentans

Peuple ; on s'indigne de me voir de mes mains sanguinaires presser les mains teintes de sang de mes affreux collegues.

Encore quelques instans, et je n'en serois pas quitte pour du mépris ; encore quelques instans, et le Peuple ne vous permettroit plus de me laisser vivre. Cependant, je vous l'avoue, j'aime à vivre ; depuis six ans je me traîne de bassesses en bassesses, de crimes en crimes pour conserver ma vie.

Il seroit dur de la perdre aujourd'hui qu'il n'y a plus guères de crimes à commettre, que les bassesses sont inutiles, et qu'un excès d'indulgence pour les scélérats semble avoir remplacé un excès de férocité contre les bons citoyens.

Je vais donc vous exposer tous mes titres au mépris public ; vous me jugerez ensuite. Je ne vous dirai pas tout sans doute, car je ne finirois jamais, mais j'en dirai assez pour que vous prononciez en connoissance de cause.

Conseiller du roi, seigneur de fief en 1789, j'étois, autant et plus qu'un autre, fier de cette double qualité que je ne quittai que quand une loi m'y força.

J'ai fait, comme on sait, le rapport sur les domaines de la liste civile ; des méchans citent quelques anecdotes qui prouvent que mon travail ne fut pas ingrat.

Je m'attachai au char de Mirabeau, et le

premier à la tribune de l'assemblée constituante, je le proclamai *grand homme*.

Je vivois dans la maison de Bailly avec une intimité assez grande pour disposer des loges dont sa femme jouissoit aux divers spectacles de Paris.

Mes liaisons avec d'Orléans sont assez connues. Qui ne m'a pas suivi à mes dîners de Belle-chasse chez la femme Sillery? Qui ne m'a pas vu au spectacle ou au bois de Boulogne dans les élégantes voitures *du prince* dont j'étois *l'ami*, avec cette jeune et jolie Paméla dont, comme a dit ce méchant Camille-Desmoulins, j'étois *l'heureux tuteur*?

Au mois de juin 1791, je fus le premier président des Feuillans; je fus un des rédacteurs et rédacteur tenant la plume de la circulaire adressée à toutes les sociétés affiliées pour les détacher des Jacobins.

Un an après, Danton fut ministre de la justice; je devins son secrétaire et son bas valet, et je ne rougis pas de demander au tribunal de cassation dont j'étois membre, de conserver à-la-fois ma place à ce tribunal et celle près de Danton. On décida qu'il falloit opter; je ne vous dirai pas, si j'ai trouvé dans le fond de mon cœur, que cette décision suffisoit pour tuer Thouret, président du tribunal, qui me traitoit avec si peu de faveur.

Flatteur et complaisant de Brissot et de Condorcet, j'ai travaillé sous eux, pour eux, avec eux. J'ai, par leurs ordres et pour les servir, établi le comité des XII, et la victoire du peuple contre les fédéralistes étant ou me paroissant incertaine le 31 mai, je parlois un bien autre langage que le 2 juin.

Suivant un homme de génie, *dont le silence est une calamité publique*, j'ai été sous Robespierre LE PREMIER SECRÉTAIRE DU CRIME, et je ne l'ai abandonné que le 9 thermidor ; vous savez tous que le 8 je le plaignois, et que quelques jours avant je parlois de ses services.

J'ai donc été le complice de tous les hommes qu'on accuse d'avoir trahi la patrie, et il n'en est pas un qui ne puisse me compter parmi ses complices. Tous les conspirateurs sembloient se léguer les uns aux autres ma personne et mes services, comme dans l'ancien régime les ministres sembloient se léguer les commis qui restoient toujours les mêmes, quoique les maîtres changeassent sans cesse.

Je suis un vieux meuble, un véritable effet de conspiration qu'on peut indifféremment, sans inconséquence et sans inconvénient, employer à tout et par-tout.

Trop vil pour avoir quelque ambition, je me contente de servir sous celui qui a ou à qui je crois la premiere place.

Et remarquez, Citoyens, qu'alternativement valet de Capet, de Mirabeau, de Bailly, de d'Orléans, de Danton, de Brissot, de Robespierre, je les ai tous poursuivi jusqu'à la mort, et qu'il n'en est aucun dont je n'aie dit beaucoup de mal, quand il ne pouvoit plus se défendre.

On est donc injuste quand on m'accuse d'avoir changé de parti ; je n'en eu jamais qu'un, celui *du plus fort.* Personne ne peut me reprocher d'avoir défendu aucun malheureux ; le malheureux pour moi fut toujours *une chose vraîment sacrée*, je le respectois trop pour en approcher.

J'ai fidèlement professé la doctrine des courtisans qui *tiennent le pot-de-chambre au ministre en place et le versent sur la tête de celui qui en sort.*

Aussi, citoyens, je vous l'avoue franchement, si la Convention, si son nouveau comité de salut public eussent pu sans s'avilir me mettre en œuvre, jaurois toujours fait les rapports qu'ils m'eussent prescrit ; car peu m'importe qui daigne me commander, pourvu qu'on me commande.

Quand (1) Samson éxécute des jugemens, il ne

(1) C'est certainement par un excès d'orgueil que Barere se compare à Samson ; Samson est un homme honnête qui tue pour son propre compte, Barere est un vil coqui

s'informe ni par qui, ni dans quelle forme ils ont été rendus, quand Barere fait un rapport il y place les idées qu'on lui présente sans s'informer si elles sont bonnes ou mauvaises, vraies ou fausses.

Si jamais la France étoit réduite à l'excès de honte et de malheurs de recevoir un Roi, les ministres de Louis XVII feraient fort bien de me charger de rédiger tous les actes qu'ils publieroient au nom de leur maître et du mien : j'ai servi avec assez d'obéissance ceux qui ont daigné m'employer pour qu'ils croient que je leur obéirois aussi.

Je ne me réserverois dans le fond de mon cœur que le désir d'injurier bien fort tous ceux que mon maître renverroit et même de les proscrire tous quand la France secouant le joug rétabliroit la république.

J'ai courageusement écrit pour la monarchie en 1791 ; j'ai non moins courageusement écrit pour la république en 1794. Je vous le répete, citoyens, *vive le plus fort*, c'est ma doctrine.

On m'a entendu, en 1791, me plaindre avec amertume de la tyrannie des Lameth que je comparois à Mahomet, dont la devise est : *crois ou*

---

qui tue pour le compte d'autrui. Si Samson a un valet bien lâche, bien vil, bien capable de s'abreuver de sang, c'est à lui qu'il faut comparer Barere. (*Note de l'Éditeur.*)

meurs. Que penser de moi qui, en 1794, ai pris pour devise : *obéis ou meurs*, et *meurs encore pour avoir obéi* ; mais en 1791, il pouvoit m'être utile d'attaquer la tyrannie des Lameth, en 1794, il m'étoit utile de servir la tyrannie de Robespierre.

Vous parlerai-je, citoyens, de quelques-unes de mes opinions particulieres ! vous dirai-je comment j'osois avancer à la tribune que la *loi du maximum est un funeste présent de Pitt*, quand je faisois confirmer cette loi, et punir de mort ceux qui l'enfreignoient.

Vous dirai je comment, m'opposant à des mesures de justice à exercer envers des malheureux détenus, dont tout le crime est d'avoir été injustement enfermés pendant un an, j'ai trahi le secret de mon cœur, ou plutôt le secret de mes maîtres Billaud et Robespierre, en vous demandant si vous vouliez rendre à la société ces hommes *vindicatifs et féroces*. Féroces sans doute, car ils ont supporté avec nne inconcevable patience la plus exécrable tirannie, et *ne se sont pas même défendu quand on les tuoit*. Vindicatifs, car je respire encore, et Carier, Lebon, Collot, Billaud ne ont pas morts.

Mais ce mot qui m'est échappé en a dit assez aux esprits attentifs, et leur a suffisamment dévoilé nos projets.

Ma vie peut servir à l'étude du cœur humain ;

je suis une preuve nouvelle que quand un homme a goûté du pouvoir, il veut l'accroître, quand il a de l'or, il veut en avoir plus; quand il a versé du sang, il éprouve le besoin d'en répandre d'avantage. On espere étouffer les remords dont on est poursuivi. On veut écarter des témoins importans; et voilà pourquoi Robespierre et Billaud en maîtres, Fouquier et moi en valets, nous redoublions sans cesse de férocité; après avoir tué un homme, nous en tuions dix, puis vingt. Et pour ne vous rien dissimuler, voilà pourquoi Collot, Billaud, tous les comités révolutionnaires, tous les hommes qui, ivres de débauches et de sang, ont dressé des listes de proscription, veulent opérer une contre-révolution, à l'aide de laquelle ils esperent échapper au supplice; comme s'il n'étoit pas une providence (car enfin il faut bien en convenir), et comme s'il n'étoit pas *des forfaits que le courroux des Dieux ne pardonne jamais*.

Me voilà bien connu, citoyens, vous voyez cette ame froidement atroce, ce caractere vil et rampant que je me suis fait, je suis né pour obéir et pour servir; je suis né pour proclamer les idées d'autrui; si le hazard m'attache à un maître humain, je parlerai d'humanité, et maintenant que je crois que le jour de la justice est venu, laisez-moi la vie et je parlerai de justice plus haut qu'un autre.

Je puis même vous rendre un service que peut-être vous attendriez en vain d'un autre que de moi, je puis vous révéler tous les affreux mystères de ce comité destructeur qu'on nommoit de salut public.

Vous saurez comment il se partagoit en deux partis qui se disputoient les lambeaux sanglans de la république, et comment, les ménageant tous deux, je les trompois également l'un et l'autre.

Je vous expliquerai comment Collot et Billaud ont semblé attaquer Robespierre; ils étoient las de partager la tyrannie, ils la vouloient pour eux seuls; et moi je restois là pour servir le plus fort, s'il daignoit me mettre en œuvre.

Vous saurez comment Billaud et Collot sont bien autrement coupables, bien autrement dangereux que les trois misérables qui les ont précédé à l'échaffaud, et je vous ferai connoître par quel motif Saint-Just demandoit qu'on déclarât tyrannique tout acte du comité qui ne seroit pas signé de six membres; ce n'étoit pas sans doute contre lui, Robespierre et Couthon qu'il vouloit qu'on prît cette mesure, c'étoit donc contre Collot, Billaud et moi; mais vous saurez par quels actes du plus effrayant despotisme nous avions révolté même Saint-Just.

Je vous dirai comment rien ne se délibéroit au comité, mais tout s'y commandoit tantôt

par Billaud, tantôt par Robespierre et comment moi j'obéissois à celui qui commandoit ce jour là.

Et voilà pourquoi mes rapports sont quelquefois si contradictoires d'un jour à l'autre; ils ne renferment jamais mes idées (car je vous le répete, je n'ai pas d'idées) mais celles de l'homme qui ce jour-là se trouvoit au comité, qui ce jour-là avoit ou sembloit avoir le pouvoir.

Le ridicule se mêlera quelquefois à tant d'horreurs, vous verrez Robespierre me commandant pour le lendemain un rapport sur la situation de la république quoiqu'il n'y eut ni matériaux, ni renseignemens recueillis, et moi forcé d'obéir, je vous faisois le lendemain des phrases en style ampoulé et barbare et tout mon rapport étoit l'éloge du comité et des hommes de sang que le comité employoit.

Je vous donnerai d'effrayans détails qui vous prouveront que tout le mal que souffre la france est l'ouvrage du comité, que le bien qui s'est fait a été opéré contre lui et malgré lui, que les victoires ont été remportées en dépit de ses mesures absurdes et féroces; qu'il me soit permis de le dire, si les français esclaves des plus vils brigands ont fait tant et de si grandes choses que n'eussent-ils pas fait s'ils eussent été libres.

Je vous dirai comment je vous ai toujours

trompé en vous faisant des rapports sur les événemens militaires, dissimulant nos pertes et exagérant celles de l'ennemi, méprisant par conséquent assez le peuple et vous pour vous tromper comme des ministres trompent leurs maîtres.

Je vous apprendrai comment j'ai su tous les crimes commis à Nantes, à Lyon, à Cambray, et dans tant d'autres lieux, et pourquoi je ne vous en ai rien dit; devois-je dévoiler les actions de mes complices; et n'avois-je pas lieu de craindre que si je parlois ils ne se taisoient pas toujours. Danton m'avoit cité au tribunal révolutionnaire, cette idée me faisoit frémir, et vous saurez aussi par quelle atroce perfidie j'ai échappé à ce dangereux moment.

Enfin, citoyens, je vous dévoilerai les plus affreux mystères; je vous apprendrai comment moi, moi Barère, *ignorant comme un despote, insolent comme un ministre*, j'ai pu me faire craindre un jour, je vous ferai suivre pas à pas les progrès de la tyrannie que vous avez secoué, vous frémirez d'horreur, et peut-être aussi rougirez-vous de votre foiblesse.

Mais pour que je vous révèle ces choses, citoyens, il faut que je conserve la vie; j'ai dit, il est vrai, quelque part avec une grande éloquence qu'il n'y a que *les morts qui ne reviennent pas*. Me serois-je jugé moi-même?

Examinez, je vous prie, si je ne suis pas autant que mort, si le mépris public qui m'environne et me presse de toutes parts, n'est pas une vraie mort, *et si je puis en revenir.*

Voyez s'il n'est pas utile que je vive physiquement pour vous révéler des choses que je sais seul, et qu'il vous importe de savoir, et encore pour être un monument durable de bassesse et de lâcheté.

Certainement la France me connoit et DIEU merci la postérité qui saura à peine qu'il exista un Robespierre ne se doutera pas du nom d'un de ses plus méprisables valets, il importe donc fort peu que je sois tué aujourd'hui ou demain.

Considérez encore, je vous en conjure qu'il n'y aura pour vous nulle gloire à me condamner, personne ne daignera prendre intérêt à moi je n'ai pas un ami, et parmi les complices de mes crimes, il n'en est pas un à qui ma mort ne fasse plaisir, voudriez-vous leur donner ce sujet de joie? Méprisé également des patriotes et des aristocrates, des républicain ; et des monarchistes personne ne daigne me haïr, on ne me fait pas cet honneur, et peut-être m'en feroit-on trop en me condamnant à mort.

Mais je vous le répete, le tems presse, vous ne serez pas long-tems encore les maîtres de me

conserver, la justice du peuple se fait entendre; prononcez donc, il respectera votre décision, son mépris pour moi vous en est garant.

BERTRAND.

De l'Imprimerie de l'Auteur, rue Honoré, N°. 320.